

**Département
de la Drôme**
Arrondissement
de Valence
Commune
de La Roche de Glun

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N°08/2023

Nombre de membres présents en exercices :23
Nombres de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 21

Date de la convocation : 6 avril 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M^{me} FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. VALETTE Olivier, M. Serge ZUCHELLO, M^{me} BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M. RIMBERT Charles-Henri, M^{me} GUIBERT Frédérique, M^{me} PROVO Christiane, M. GOURDOL Bruno, M. David MARGIRIER, M^{me} Valérie FAURE.

Absents représentés : M^{me} PLANET Joëlle (pouvoir donné à M. Serge ZUCHELLO), Madame Alexandra BAUSSERON (pouvoir donné à M^{me} Stéphanie BONHOMME), Madame Yolande HUSSON (pouvoir donné à M. Olivier VALETTE), Madame Sandra JULLIEN (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Monsieur Christophe ROMEGOUX (pouvoir donné à M. Frédéric GIRANTHON).

Absent excusé : Madame DUCLAUD Nathalie.

M^{me} BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal de la Commune de la Roche de Glun pour l'exercice 2022, Monsieur le Maire doit se retirer et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, Monsieur Patrick STRANGOLINO expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune de la Roche de Glun accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et des dépenses.

Le tout a été examiné et a été reconnu régulier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a approuvé ce Compte administratif qui présente :

- Un excédent de la section d'investissement de 1 924 229,56 euros
- Un excédent de la section de fonctionnement de 427 667,96 euros

Soit un résultat global positif de 2 351 897,52 euros.

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu
De sa transmission en préfecture le
Et de sa publication le

Le Maire,

Michel GOUNON

